

CONTRE-ARGUMENTATION ET ORGANISATION RAISONNÉE

Pierre-Yves Brandt

Dans un travail précédent (Brandt 1989), j'avais étudié un versant particulier de l'usage de la négation dans l'argumentation: la place qu'elle occupe dans les conduites de justification. C'était la négation associée soit à certaines démarches proches de la démonstration par l'absurde (procédés par contraste) soit à l'expression de limites propres au contenu de l'argumentation: l'interdit (ce qu'on n'a pas le droit de faire) et l'indétermination (ce qu'on ne peut pas savoir).

La perspective d'analyse présentée ici aborde au contraire l'usage de la négation associée à la contestation, à la mise en doute, à l'expression d'un désaccord. Dans ce cadre, je vais plus précisément centrer mon attention sur la contre-argumentation. Mon objectif est de montrer comment opère la négation argumentative suivant si elle s'applique aux raisons ou au lien entre raisons et conclusion, de telle manière à dégager certains concepts nécessaires pour une formalisation ultérieure de l'opérateur de négation argumentative. Ceci devrait permettre d'intégrer une négation dans le modèle des organisations raisonnées, lequel a été introduit par Apothéloz et Miéville (à paraître) pour représenter les relations d'étayages. Ce modèle a l'avantage de fournir un mode de représentation de l'encastrement des raisons les unes par rapport aux autres, et ceci en ne postulant que deux types d'*arguments simples*: «A parce que B» symbolisé $\langle A; B \rangle$ et «de B, il s'ensuit A» (ou «Etant donné B, il s'ensuit A») symbolisé $\langle A; \bar{B} \rangle$. Dans les arguments simples, A et B sont des segments discursifs. Des arguments complexes se construisent en remplaçant au moins un des deux constituants de l'argument simple par un argument simple ou complexe. Ainsi $\langle A; \langle C; \bar{B} \rangle \rangle$ est un argument de la forme «A parce que de B, il

s'ensuit C». L'étape suivante est d'introduire des opérateurs, notamment de négation, qui s'appliquent soit aux constituants d'un argument soit à un argument lui-même, et de montrer comment ils opèrent pour modifier l'organisation des arguments. En particulier, il est important de déterminer quelle est la conclusion alternative qu'il faut inscrire suivant la manière dont a opéré la négation argumentative. Mais avant de faire des propositions pour l'introduction d'un opérateur de négation argumentative dans le modèle des organisations raisonnées, (et ceci afin d'illustrer comment un «calcul argumentatif» peut être envisagé à un niveau encore très élémentaire), il m'a paru bon de commencer par reprendre la typologie des contre-arguments définie dans Apothéloz, Brandt et Quiroz (ici même) pour la spécifier dans deux directions.

D'une part, il me semble important de suggérer certains effets de la négation argumentative à des niveaux plus élémentaires de la schématisation, pour montrer le lien entre argumentation et schématisation. En effet, je pense qu'un des critères qui permet de savoir si la négation argumentative porte sur la vraisemblance, la pertinence, la complétude ou l'orientation argumentative des raisons est que, suivant les cas, elle ne fait pas intervenir les mêmes opérations de schématisation relatives aux objets du discours argumentatif.

D'autre part, j'aborderai la question de l'impact d'un contre-argument sur la conclusion à laquelle il s'oppose, afin de montrer que cet impact diffère suivant que le contre-argument porte sur la vraisemblance, sur la pertinence, sur la complétude ou sur l'orientation des raisons.

Pour discuter ces deux points, j'analyserai des exemples qui, à une exception près, sont tirés de discours argumentatifs réels. J'ai volontairement choisi de travailler sur des corpus très divers afin de montrer la généralité de la typologie introduite. A part le corpus de conversations téléphoniques cité ici même (Bielefeld 1984), je traiterai des extraits de conversations entre deux enfants qui décident ce qu'ils vont jouer au jeu de Nim (Brandt 1989), des extraits de lettres écrites par Euler à une princesse d'Allemagne (1788), et des extraits de conversations

entre deux adultes sur le thème de la gastronomie (Brossard 1979).

1. Contre-argument portant sur la vraisemblance

Pour commencer, reprenons brièvement l'extrait de conversation téléphonique cité ici même (Apothéloz, Brandt et Quiroz). Au moment où B. intervient en demandant si T. va prendre l'Acadiane (261,6-7), G. a déjà donné toutes les raisons qu'il a de penser qu'il n'aura pas de véhicule: B. prendra la 304 [raison 1] (260,23), T. prendra l'Acadiane [raison 2] (260,25) et le fourgon est en panne [raison 3] (260,7-261,4). Comme nous l'avons indiqué plus haut, étant donné qu'il n'y a pas d'autre véhicule à disposition, admettre ces trois raisons c'est admettre la conclusion proposée par G. Cependant, G. avait commencé par présenter cette conclusion comme inacceptable puisque l'admettre signifie accepter que G. ne conduise pas les élèves à leur examen. C'est pourquoi, au moment où B. intervient en demandant si T. va prendre l'Acadiane (261,6-7), il est en train de chercher une faille dans l'argument de G. S'il trouve cette faille, il pourra alors construire un contre-argument sur cette base.

Admettons donc avec lui que la deuxième raison invoquée par G. ne soit pas vraie. Dans ce cas, l'argument de G. va tomber: si T. ne prend pas l'Acadiane, il n'y a plus de raison de penser que G. n'aura pas de véhicule. Un tel contre-argument opérerait en portant sur la vraisemblance d'une raison, ici la raison 2.

Du point de vue des opérations de schématisation accompagnant la négation argumentative, on peut d'abord remarquer qu'un argument qui conteste que T. prenne l'Acadiane met en question une détermination: il rejette le fait que le prédicat [prendre l'Acadiane] s'applique à l'objet T. Le contre-argument modifie la raison 2 en appliquant une modalité (ici une modalité prédicative négative) à la détermination prise en charge dans la raison 2. C'est ce même mouvement qu'opère G. lorsqu'il enchaîne en 261,8-10 pour contre-argumenter en maintenant la

vraisemblance de la raison 2. En d'autres termes, prétendre à la vraisemblance ou à la non-vraisemblance d'une raison, c'est admettre que les objets et les prédicats à partir desquels on peut argumenter sont appropriés et suffisants, mais que tel prédicat ne s'applique pas à tel objet, ce qui se signale par une opération portant sur une détermination.

Du point de vue de l'effet sur la conclusion, on peut remarquer que montrer qu'une conclusion n'est pas fondée sur un argument solide n'est pas encore montrer qu'il faut admettre la conclusion inverse. Par conséquent si, selon ce qu'avance B., on admet que la raison 2 n'est pas vraie (c'est-à-dire que T. ne prend pas l'Acadienne), on peut en conclure qu'il n'est pas sûr que G. n'aura pas de véhicule. Cependant on n'aura alors avancé encore aucune raison en faveur de la possibilité ou en faveur de la nécessité de la conclusion inverse.

Ainsi, selon ce que disait Aristote, réfuter une raison en faveur d'une conclusion n'est qu'une réfutation apparente de la conclusion qui en dépend, parce qu'elle conduit seulement à montrer que la conclusion est non nécessaire, mais pas qu'elle n'est pas vraisemblable.

Voilà donc un premier acquis de notre typologie: un contre-argument portant sur la vraisemblance d'une raison n'a qu'un seul effet sur la conclusion: montrer qu'elle est non nécessaire. En adaptant cela à la symbolisation des organisations raisonnées, je propose d'introduire un premier opérateur de négation appliqué aux raisons: négation portant sur la vraisemblance d'une raison (Nv).

Soit G. ayant produit l'argument suivant en faveur de la conclusion (C) en utilisant la raison (R) :

$$\langle C; R \rangle_G$$

Soit B. valant cette raison comme non vraisemblable:

$$\text{val}_B (R) = \text{non vraisemblable}$$

Le contre-argument produit par B. fait intervenir Nv qui opère sur l'argument de G. en orientant par définition l'argumentation vers la non-nécessité de la conclusion:

$$Nv \langle C; R \rangle_G =df \langle \text{non Néc } C; \text{non } R \rangle_B$$

2. Contre-argument portant sur la pertinence

Soit une autre conversation téléphonique tirée du corpus de Bielefeld (1984). Il s'agit d'un entretien où B. veut savoir pourquoi on a refusé l'allocation compensatrice à ses parents. Pour cela, elle téléphone à C., médecin membre de la commission qui a traité le dossier. A un certain moment de la conversation, B. intervient en invoquant les faibles ressources de ses parents et le fait qu'ils n'ont pas de rentes, contrairement à des agriculteurs qu'elle connaît et qui, eux, touchent cependant l'allocation¹.

(p. 316)

- 9 B: non mais j'avais lu tout le dossier de
 10 l'allocation compensatrice et je sais par
 12 ailleurs parce que je travaille quand même dans
 13 une entreprise où il y a beaucoup de personnes qui
 14 ont l'allocation compensatrice et qui ont soixante
 15 ans et cinquante-huit ans et qui sont dans l'agricul-
 16 ture et alors que mes parents ne sont pas dans
 17 l'agriculture mais euh j'avais lu
 18 que il fallait un certain pourcentage que la
 20 personne ma mère n'a pas de rentes
 21 n'a ne touche absolument rien
 22 C: ah oui mais ça
 23 n'a rien à voir là Madame

Puis C. enchaîne en indiquant que l'attribution de l'allocation ne dépend pas des ressources, mais de l'importance du handicap.

1 La transcription est simplifiée selon les mêmes critères que l'extrait précédent.

Sans entrer dans les détails, admettons que la conclusion visée par B. est [mes parents ont droit à l'allocation]. A ce moment de la conversation, B. étaye cette conclusion en introduisant une raison: les faibles ressources de ses parents. Lorsque C. enchaîne en disant «mais cela n'a rien à voir», elle ne conteste pas la vraisemblance de ce qu'avance B.: C. veut bien admettre que les parents de B. ne touchent absolument rien. Mais C. affirme que l'on ne peut pas invoquer les ressources pour prétendre à l'allocation compensatrice: cette raison n'est pas pertinente relativement à la conclusion visée.

Du point de vue de la schématisation, C. refuse d'introduire dans le micro-univers argumentatif l'objet <rentes>. Si l'on décrit le micro-univers argumentatif comme l'ensemble des objets et des prédicats dont on peut faire usage pour argumenter relativement à une conclusion, produire un contre-argument portant sur la pertinence c'est éjecter un objet ou un prédicat hors de ce micro-univers. D'une certaine manière, c'est une sorte de neutralisation de l'opération d'ancrage.

On ne peut pas, au sens fort, annuler une opération d'ancrage; lorsqu'un objet ou un prédicat est ancré dans le discours, il fait partie de ce qui est actualisé, et il n'y a aucun moyen de revenir à l'état où il n'avait pas encore été évoqué. Par contre, on peut manifester son refus d'en faire quoi que ce soit, c'est-à-dire de l'intégrer dans une quelconque détermination mise en oeuvre dans l'argumentation. C'est cet effet que vise la neutralisation, qui pourrait peut-être être décrite comme une opération secondaire (c'est-à-dire non élémentaire) de schématisation.

Du point de vue de l'effet sur la conclusion, celui-ci est le même que de produire un contre-argument portant sur la vraisemblance: en refusant de reconnaître une raison produite en faveur d'une conclusion, on indique que l'argumentation en faveur de la conclusion tombe et qu'il n'y a donc, jusqu'à plus ample informé, aucune raison d'admettre la conclusion.

Soit B. ayant produit l'argument suivant:

$$\langle A; R \rangle_B$$

Soit C. valant la raison comme non pertinente:

$$\text{val}_C(R) = \text{non pertinente}$$

Le contre-argument de C. fait intervenir une négation argumentative (Np) portant sur la pertinence de la raison opérant de la façon suivante:

$$\text{Np} \langle A; R \rangle_B = \text{df} \langle \text{non Néc } A; \emptyset \rangle_C$$

3. Contre-argument portant sur la complétude

Considérons pour commencer un extrait tiré de l'entretien 1 composant le corpus Brossard². Un homme (H.) et une femme (F.) discutent de l'importance de la gastronomie en France. A un certain moment H. affirme que le repas-réunion est très important. F. affirme le contraire et H. se met à argumenter contre le jugement émis par F.

- H. : souvent y a différentes générations dans une réunion e ...
 plutôt dans un r'pas j'pense qu'en ça le repas c'est une
 très grande importance
- F. : mais c't'un côté qui est d'plus en plus négligé hein le
 repas le repas réunion
- H. : tu sais j'en sais rien mais enfin e à mon avis j'pense que
 ... c'est pas tellement négligé j'pense pas regarde les
 mariages tout ça y a toujours le
- F. : oui l'gueuleton mais enfin
- H. : ben oui et pis regarde dans les communions les baptêmes

Le contre-argument de H. consiste à introduire des raisons non encore évoquées: les mariages, les communions, les baptêmes où l'on accorde beaucoup d'importance au repas. Ces raisons sont anti-orientées par rapport à la conclusion proposée

² Je tiens à remercier Alain Brossard de m'avoir donné la possibilité de travailler sur les transcriptions d'entretiens qu'il a établies dans le cadre de sa thèse.

par F. Introduire des nouvelles raisons, c'est faire porter le contre-argument sur la complétude.

Du point de vue de la schématisation, cela veut dire introduire de nouveaux objets ou de nouveaux prédicats dans le micro-univers argumentatif. Pour ce faire, le contre-argument fait usage d'une (ou des) opération(s) d'ancrage. C'est le mouvement inverse à ce qui se passe pour le contre-argument portant sur la pertinence, puisque ce dernier s'oppose à un ancrage de nouveaux objets ou prédicats.

Du point de vue de la conclusion, le contre-argument portant sur la complétude ne conteste pas les raisons invoquées en faveur de la conclusion, mais il conteste tout l'argument et fournit simplement des raisons à la conclusion inverse. Ainsi, si on a $\langle A; R_1 \rangle$ comme argument favorable à la conclusion A, la négation qui porte sur la complétude opère de la façon suivante:

Soit F. un argument en faveur de A:

$$\langle A; R_1 \rangle$$

Soit un interlocuteur considérant R_2 faisant intervenir des objets ou des prédicats différents de R_1 . Le contre-argument fait intervenir une négation argumentative (Nc) portant sur la complétude des raisons et opérant de la façon suivante:

$$Nc \langle A; R_1 \rangle =df \langle \text{non } A; R_2 \rangle$$

Dans notre exemple, F. n'a pas produit de raison en faveur de A. On a donc le cas particulier:

$$Nc \langle A; \emptyset \rangle_F =df \langle \text{non } A; R_2 \rangle_H$$

Dans notre cas particulier, comme aucune raison n'a été donnée en faveur de la conclusion [le repas réunion est de plus en plus négligé], le contre-argument donné par H. permet de réfuter cette conclusion. Si F. admet le contre-argument de H., elle peut très bien enchaîner en disant: «c'est vrai, tu as raison, je n'avais pas pensé aux fêtes de famille». Dans ce cas, le

contre-argument aura comme impact la réfutation du jugement proposé par F.

Cependant, dans le cas où des raisons ont été données en faveur de la conclusion avant que le contre-argument ne propose d'autres raisons contre la conclusion, il est plus difficile de savoir quel est l'impact de la négation argumentative sur la conclusion. En effet, le contre-argument portant sur la complétude ne réfute pas les raisons en faveur de la conclusion, mais il avance d'autres raisons anti-orientées. Par conséquent, puisque les raisons en faveur de la conclusion n'ont pas été réfutées, elles restent vraisemblables et pertinentes parallèlement aux raisons données par le contre-argument. Dans le cas le plus simple, cela signifie qu'à la fois $\langle A; R_1 \rangle$ et $\langle \text{non } A; R_2 \rangle$ sont admis. Pour établir l'impact sur la conclusion, il faut donc disposer, en plus, d'une opération de conjonction qui précise quelle importance il faut accorder à R_1 et à R_2 relativement à A. On peut imaginer divers cas de figure.

3.1. L'articulation des raisons anti-orientées: quatre cas possibles

Soit une succession argumentative où $\langle A; R_1 \rangle$ précède $\langle A; R_2 \rangle$.

Si l'on accorde plus d'importance à R_2 qu'à R_1 , cela signifie que l'on va mettre l'accent sur le fait que R_2 est possible et que R_1 est non nécessaire. Avec cette évaluation de R_1 et R_2 , deux types de conjonction sont envisageables. On peut tout d'abord faire de la non-nécessité de R_1 une raison en faveur de la possibilité de R_2 . Dans ce cas, la conjonction oriente l'argumentation vers la possibilité de (non A), conclusion étayée par R_2 . Ce premier type de conjonction C_1 peut être formalisé comme suit:

$$C_1 \{ \langle A; R_1 \rangle, \langle \text{non } A; R_2 \rangle \} = \text{df} \\ \langle \text{Poss (non } A); \langle \text{Poss } R_2; \text{non Néc } R_1 \rangle \rangle$$

Mais on peut aussi orienter l'argumentation vers la non-nécessité de A en postulant que le fait que R_2 soit possible est une raison pour estimer que R_1 est non nécessaire. On aura alors un deuxième type de conjonction:

$$C_2 \{ \langle A; R_1 \rangle, \langle \text{non } A; R_2 \rangle \} = \text{df} \\ \langle \text{non Néc } A; \langle \text{non Néc } R_1; \text{Poss } R_2 \rangle \rangle$$

Si, par contre, devant le même enchaînement argumentatif présenté plus haut, on accorde plus d'importance à R_1 qu'à R_2 , cela signifie que l'on mettra plutôt l'accent sur le fait que R_2 est non nécessaire, et donc que R_1 reste possible. Avec cette évaluation de R_1 et R_2 , deux autres types de conjonction sont envisageables. De manière similaire à ce qui précède, on pourra avoir une conjonction qui oriente l'argumentation vers la possibilité de A (C_3) et une conjonction qui l'oriente vers la non-nécessité de (non A) (C_4). Ces conjonctions peuvent être formalisées comme suit:

$$C_3 \{ \langle A; R_1 \rangle, \langle \text{non } A; R_2 \rangle \} = \text{df} \\ \langle \text{Poss } A; \langle A; \langle \text{Poss } R_1; \text{non Néc } R_2 \rangle \rangle \rangle$$

$$C_4 \{ \langle A; R_2 \rangle, \langle \text{non } A; R_2 \rangle \} = \text{df} \\ \langle \text{non Néc (non } A); \langle \text{non Néc } R_2; \text{Poss } R_1 \rangle \rangle$$

Considérant que la pensée naturelle manie difficilement les triples modalités, je serais enclin à postuler que C_4 est en général assimilée à C_3 , c'est-à-dire que [non Néc (non A)] est identifiée à [Poss A].

Je vais illustrer ces différents cas maintenant.

3.2. Contre-exemple et complétude

Je commencerai par présenter plusieurs fragments du corpus constitué pour ma thèse (Brandt 1989). Il s'agit de conversations

entre deux enfants qui jouent ensemble au jeu de Nim contre un adulte, et qui décident du prochain coup qu'ils vont jouer³.

Contre-exemple: fragment I

Soit un premier cas avec des enfants de douze ans. On est au début du jeu, et je désignerai la répartition des objets en places comme suit:

$$m_1 m_2 m_3 m_4 m_5, v_1 v_2 v_3, b.$$

On a alors l'interaction suivante:

Pb123 C.: on va commencer hop hop hop hop comme ça disons ça (m_{1-5})

Pb123 J.: pis là on veut perdre parce qu'elle peut mettre les trois (v_{1-3}) et pis nous après on mettra celle-là (b).

C. propose donc de jouer ($m_1 m_2 m_3 m_4 m_5$) et J. contre-argumente en donnant une raison contre cette conclusion: ils devront eux jouer le dernier objet (b), c'est-à-dire perdre, parce que l'adversaire jouera ($v_1 v_2 v_3$).

Soit:

«on mettra celle-là (b)»: B

«elle peut mettre les trois (v_{1-3})»: Poss V

On a l'argument $\langle B; \overleftarrow{\text{Poss V}} \rangle$ qui fonctionne comme raison en faveur de la conclusion (M) qui est de jouer (m_{1-5}). Dans ce premier cas, puisque C. n'a pas évoqué de raison en faveur de

3 Le jeu comprenait un groupe de cinq objets, un de trois objets et un objet seul. C'était, suivant les cas, des allumettes disposées sur trois lignes ou trois groupes de plots colorés. Le jeu autorise à jouer autant d'objets qu'on veut, dans une seule ligne à la fois. On joue à tour de rôle et le but est d'obliger l'adversaire à jouer le dernier objet.

la conclusion, on peut représenter la négation intervenant dans le contre-argument de la façon suivante:

$$Nc \langle M; \emptyset \rangle_C = \text{df} \langle \text{non } M; \langle B; \overleftarrow{\text{Poss } V} \rangle \rangle_J$$

De plus, comme les enfants semblent admettre l'un et l'autre un préconstruit selon lequel il ne faut pas jouer un coup qui laisse la possibilité de perdre, ils tirent du contre-exemple fourni par J. la conclusion qu'il ne faut pas jouer (m_{1-5}). C'est pourquoi l'impact du contre-argument dans ce qui suit notre fragment est le rejet de la conclusion M, et les enfants envisagent un autre choix.

Contre-exemple: fragment II

Prenons un deuxième cas. Ce sont deux garçons de dix ans qui doivent décider ce qu'ils vont jouer dans la situation suivante:

$$b_1 \ b_2 \ b_3, \ v_1 \ v_2 \ v_3 \ v_4 \ v_5.$$

(L'adversaire a déjà joué l'objet seul comme premier coup de la partie). On a l'interaction suivante:

- Aa101 C.: on prend ça (b_1) elle elle prend ces deux (b_{2-3}) on prend ça (v_{1-4}) pis elle a paumé (v_5).
- Aa101 S.: ouais mais si on prend ça (b_1) elle elle prend ça (b_2) nous on prend ça (b_3) elle elle prend ces quatre (v_{1-4}) pis nous on prend ça (v_5) i faut trouver une possibilité qu'on peut faire avec tous les sens qu'est-ce qu'on peut faire.

(Suite à quoi S. propose un autre choix que (b_1)).

Dans ce cas, une raison en faveur de la conclusion B (jouer (b_1)) est donnée par C. avant le contre-exemple fourni par S. On a donc:

C. : <B; R₁>

S. : <non B; R₂>

Je n'ai pas précisé les détails de l'organisation raisonnée R₁ et R₂, parce que cela n'est pas utile pour mon propos.

Après l'intervention de C., l'argumentation est orientée en faveur de la conclusion. Par contre, après l'intervention de S., elle est anti-orientée par rapport à cette conclusion. La seconde partie de l'intervention de S. «i faut trouver ...» est co-orientée avec le contre-exemple et indique que S. articule R₁ et R₂ de telle manière à donner plus d'importance à R₂. Il fait implicitement usage d'une conjonction du premier type (C₁), l'amenant à conclure qu'il est possible de ne pas jouer (b₁), donc de proposer autre chose.

Contre-exemple: fragment III

Prenons un dernier cas. Deux filles de onze ans déterminent ce qu'elles vont jouer en début de partie. La situation est la suivante:

a, b₁ b₂ b₃, c₁ c₂ c₃ c₄ c₅.

A. propose de jouer (c₃₋₅) et montre qu'elles gagnent si l'adversaire riposte par (b₁₋₃): elles joueront (c₁₋₂) et l'adversaire devra jouer (a) et il perdra. Convaincue par cette argumentation, C. est d'accord avec le choix proposé par A. Lorsqu'elles doivent expliquer pourquoi elles veulent jouer (c₃₋₅), l'interaction suivante a lieu:

Aa112 A.: ben oui on a pris ces trois (c₃₋₅) parce qu'il va prendre peut-être soit ça (c₁₋₂) soit ça (b₁₋₃) ou soit ça (a)
 eh ben s'il prend ça (a) nous on prend ça (b₁₋₃) pis lui il peut prendre ça (c₁₋₂) ou alors il en prend un (c₂) pis ouais on perd (c₁).

- Aa112 C.: toutes façons il perd peut-être ça dépend comme il joue
- Aa112 A.: ouais alors s'il prend ces ceux (c_{1-2}) nous on prend ces trois (b_{1-3}) pis il reste un (a) alors il perd; si il prend ces trois (b_{1-3}) nous on prend ces deux (c_{1-2}) pis il perd (a).

On peut résumer la situation ainsi. Avant l'extrait ci-dessus, A. vient de donner un argument du type:

«on joue (c_{3-5}) parce que si l'adversaire riposte (b_{1-3}) il perd».

On a donc:

la conclusion D:

jouer (c_{3-5})

la raison R_1 :

si l'adversaire riposte (b_{1-3}), il perd

l'argument en faveur de D:

$\langle D; R_1 \rangle$.

Or, dans l'extrait que je viens de citer, c'est A. elle-même qui fournit un contre-argument à la conclusion. On voit donc qu'un locuteur peut très bien contester une thèse qu'il a défendue précédemment, ce qui montre que l'apparition d'un contre-argument ne dépend pas du fait d'avoir une conversation. Le contre-argument consiste ici en un contre-exemple:

- R_2 : l'adversaire peut prendre (a) et si on prend (b_{1-3}) il prend (c_2) et on perd (c_1)

le contre-argument a donc la forme

$\langle \text{non } D; R_2 \rangle$.

C'est alors que C. intervient en donnant plus d'importance à R_1 qu'à R_2 . Elle opère un contre-argument au contre-exemple de A., puisque son intervention est anti-orientée par rapport au contre-exemple de A.: le contre-exemple de A. était orientée vers la négation de la conclusion, et l'intervention de C. est orientée vers la conclusion. Voyons de quelle manière: C. dit «il perd peut-être, ça dépend comment il joue». Elle insiste sur la possibilité de R_1 . Elle fait donc usage du troisième type de conjonction (C_3) défini plus haut qui permet de dériver la possibilité de la conclusion (on peut quand même jouer (c_{3-5})).

Par la suite, A. est d'ailleurs convaincue par C. puisqu'elle enchaîne en montrant que si l'adversaire riposte par (c_{1-2}) il perd, et que s'il riposte par (b_{1-3}) il perd. Elle argumente donc par

$\langle D; R_3 \rangle$

co-orientée avec

$\langle D; R_1 \rangle$

formulé précédemment et que A. répète ici.

Revenons à l'intervention de C. Ce qui est intéressant, c'est que son contre-argument ne joue ni sur la vraisemblance ni sur la pertinence du contre-exemple, ni sur la complétude des raisons données jusque-là. Ce qu'elle fait, c'est qu'elle articule les raisons R_1 et R_2 de telle manière à neutraliser l'effet du contre-exemple. Elle obtient cela en modalisant R_1 , de telle manière à lui accorder plus de poids qu'à R_2 . C'est typiquement un cas de contre-argument portant sur l'articulation des raisons. Les conjonctions C_3 et C_4 ont donc une fonction contre-argumentative complexe puisqu'il s'agit de contre-argumentation opérant en partie sur des contre-arguments. Je reviendrai sur ce

type de contre-argument après avoir présenté un dernier cas de contre-argument portant sur la complétude.

Contre-exemple: fragment IV

Cet extrait est tiré des lettres écrites par Euler à une princesse d'Allemagne (1788). On se trouve ici en présence d'une argumentation monologique, ce qui me permet de montrer, d'une autre façon encore que dans l'exemple précédent, que l'usage d'un contre-argument peut très bien se faire en dehors d'un dialogue effectif. C'est là un effet de polyphonie par lequel une divergence de points de vue est intégrée au sein d'un monologue. Dans une des lettres écrites à cette princesse, Euler s'oppose entre autres aux idéalistes qui prétendent que les sensations éprouvées par notre âme ne sont pas une raison suffisante pour conclure à l'existence d'objets réels à l'origine de ces sensations. Euler pose la conclusion inverse, et il commence à étayer celle-ci de la façon suivante:

«C'est donc un fait bien constaté, que l'âme conclut toujours d'une sensation quelconque l'existence d'un objet réel, hors de nous. Cela nous est si naturel dès la première enfance, et général à tous les hommes, et même aux animaux, qu'on ne sauroit dire que ce soit un préjugé. Un chien qui aboie en me voyant est sûrement convaincu que j'existe; car ma présence excite en lui l'idée de ma personne. Ce chien n'est donc pas idéalifte.» (p. 75)

Euler continue son argumentation en indiquant comment il faut entendre le lien entre les impressions qu'enregistre le cerveau (associées aux sensations) et les idées de l'âme (représentations d'objets existants hors de nous, dans le réel). Pour cela, il accompagne son exposé de divers exemples. Puis il conclut en rappelant l'hypothèse qu'il avait posée au début de son argumentation. Je ne vais pas analyser comment Euler s'y prend pour réfuter les idéalistes. Je préfère concentrer mon attention sur ce qui suit. En effet, dès qu'il a rappelé la conclu-

sion pour laquelle il a argumenté, Euler enchaîne par une objection à cette conclusion, objection qu'il s'emploie ensuite à lever.

«Etablissons donc pour règle certaine, que chaque sensation excite non-seulement dans l'ame une idée, mais lui montre, pour ainsi dire, un objet hors d'elle, dont elle lui assure l'existence, sans la tromper. Il y a cependant ici une objection bien forte, tirée des songes et des rêveries des malades, où l'ame éprouve quantité de sensations d'objets qui n'existent nulle-part; et je fais là-dessus la réflexion, qu'il faut qu'il soit bien naturel de juger que les objets dont l'ame éprouve les sensations existent réellement, puisque nous jugeons de cette manière dans le sommeil même, quoique nous nous trompions alors; mais il ne s'ensuit pas, que nous nous trompions aussi en veillant. Pour résoudre cette objection, il faudroit connoître mieux la différence entre l'état de l'homme qui dort & de celui qui est éveillé, et personne peut-être ne le sait moins que les savans, ce qui doit paroître bien surprenant à V.A.» (pp. 77-78).

La conclusion que défend Euler est présentée comme une règle certaine selon laquelle nos sensations ne nous trompent pas lorsqu'elles nous assurent l'existence d'objets hors de l'âme. Or le cas des rêves conteste la généralité de cette règle et fonctionne comme un contre-exemple. Le contre-argument opère en portant sur la complétude des raisons invoquées en faveur de la conclusion et s'accompagne d'une opération d'ancrage introduisant un nouvel objet dans le micro-univers argumentatif: le rêve. Remarquons simplement que d'introduire de nouvelles raisons ne signifie pas forcément contre-argumenter. On peut renchérir, ce que n'a pas manqué de faire Euler suite à l'exemple du chien. Mais ici la nouvelle raison est anti-orientée; le contre-argument porte donc sur la complétude parce qu'il souligne que, même si la conclusion est possible, il y a des éléments qui n'avaient pas été pris en considération et qui montrent qu'elle n'est pas nécessaire. Ici l'objection du rêve

porte sur la possibilité ou l'impossibilité d'être trompé par les sensations, ce qui ne remet pas en question le fait que les sensations puissent donner des informations correctes⁴.

Ce qui est surtout intéressant dans cet extrait, c'est la manière utilisée par Euler pour réfuter le contre-exemple. Pour cela, il va produire un contre-argument qui limite la généralité du contre-exemple en montrant qu'il ne peut se produire que dans certaines circonstances: le sommeil. Il concède donc qu'il faut admettre le contre-exemple dans le cas du sommeil, mais la règle établie reste valable pour l'éveil. Le contre-argument à l'objection du rêve porte donc également sur la complétude. Euler introduit, pour faire opérer son contre-argument, de nouveaux objets dans le micro-univers argumentatif: le sommeil et l'éveil.

Je ferai encore une remarque pour préciser pourquoi je considère que le contre-argument d'Euler porte sur la complétude et non sur la pertinence. En effet, on pourrait estimer que l'objection du rêve est non pertinente puisqu'elle ne s'applique pas à l'éveil. Ce n'est cependant pas la manière de procéder d'Euler. Il commence par reconnaître l'importance de l'objection «bien forte» puis, pour lui faire perdre son efficacité, il fait appel à des raisons secondaires, l'état de sommeil, dont dépend l'objection. Ceci fait, l'objection perd du même coup sa pertinence. Mais c'est un effet du contre-argument, et pas de ce sur quoi il s'appuie. En d'autres termes, la pertinence d'une raison est toujours relative, momentanée, jamais absolue. Considérée comme pertinente relativement à l'argumentation qui précède, et au moment où elle est formulée, elle serait perçue comme non pertinente après le contre-argument portant sur la complétude et fondé sur la distinction sommeil-éveil, parce que dépassée.

4 La formalisation de ce double mouvement d'objection, puis d'argumentation contre cette objection, correspond à la formalisation d'un contre-argument sur un contre-argument présenté à la fin de ce texte, au chiffre 5.

4. Contre-argument portant sur l'orientation d'une raison

Un premier exemple construit devrait faire sentir comment j'analyse ce type de contre-exemple. Soit l'échange suivant:

I.: on aura du monde à la kermesse (M) parce qu'il fait beau (B), alors les gens vont sortir (S)

$\langle M; \langle S; B \rangle \rangle$

L.: mais justement, s'il fait beau les gens vont sortir et il n'y aura personne

$\langle \text{non } M; \langle S'; B \rangle \rangle$

Soit I. ayant produit un argument du type:

$\langle M; R \rangle_I$

Soit L. réinterprétant R:

$\text{interpr. } (R)_L \neq \text{interpr. } (R)_I$

Le contre-argument produit par L. fait intervenir une négation argumentative (No) portant sur l'orientation d'une raison qui opère sur l'argument de I. en orientant par définition l'argumentation vers la négation de la conclusion:

$\text{No } \langle M; R \rangle_I = \text{df } \langle \text{non } M; R' \rangle_L$

Le contre-argument de L. laisse intacte la vraisemblance et la pertinence des raisons invoquées. Il n'introduit pas de raisons supplémentaires; celles qui sont mentionnées sont suffisantes pour conclure relativement à M. Le contre-argument ne porte donc pas non plus sur la complétude. Mais il réinterprète les raisons B et S et indique qu'il faut les traiter comme anti-orientées par rapport à M, contrairement à ce qu'a fait I. En

particulier, c'est essentiellement l'interprétation de la raison S qui est modifiée. Pour I., une kermesse est un but de sortie par beau temps, alors que pour L. sortir par beau temps signifie profiter du beau temps, donc partir à la campagne par exemple.

Du point de vue de la schématisation, réinterpréter une raison consiste à appliquer des opérations d'objets ou modifier la détermination, voire la prise en charge. Ici, il s'agit probablement d'une spécification de l'objet <sortir> (opération d'objet) qui a pour effet d'inverser l'orientation de la raison S.

Du point de vue de l'impact sur la conclusion, un contre-argument portant sur l'orientation des raisons peut atteindre n'importe quelle conclusion alternative co-orientée par rapport à la négation de la conclusion, y compris cette dernière, comme dans notre exemple. L'impact dépend en fait de la manière dont les raisons sont réinterprétées.

Dans le cas le plus radical, comme ici, toutes les raisons en faveur de la conclusion deviennent des raisons contre la conclusion. Dans d'autres cas, comme le contre-argument AA112 C. dans le dernier extrait relatif au jeu de Nim, les raisons gardent leur orientation mais des modalités donnent une importance plus grande à certaines raisons, ce qui provoque une réarticulation des raisons. C'est seulement dans le cas le plus radical que l'on dira que le contre-argument porte sur l'orientation des raisons.

Le dernier exemple que je commenterai est tiré d'une autre lettre d'Euler (1788), dans laquelle il évoque l'objection que donne la philosophie contre la prière, pour ensuite réfuter cette objection.

«Je vais donc entretenir V.A. sur une objection, que presque tous les systèmes philosophiques fournissent contre la prière. La religion nous prescrit ce devoir, avec l'assurance que Dieu exaucera nos vœux et nos prières, pourvu qu'ils soient conformes aux règles qu'il nous a données. D'un autre côté la philosophie nous enseigne, que tous les événements de ce monde arrivent conformément au cours de la nature établi dès le commencement, et que nos prières ne sauroient y occasionner aucun changement, à moins qu'on ne veuille prétendre que Dieu fasse des

miracles continuels en faveur de nos prières. cette objection est d'autant plus forte que la religion elle-même nous assure, que Dieu a établi le cours de tous les événements du monde, et que rien ne sauroit arriver, que Dieu ne l'ait prévu de toute éternité. Est-il donc croyable, dit-on, que Dieu veuille changer ce cours établi, en faveur de toutes les prières que les hommes lui adressent?

«Mais je remarque, d'abord, que quand Dieu a établi le cours du monde, et qu'il a arrangé tous les événements qui devoient y arriver, il a eu encore égard à toutes les circonstances, qui accompagneroient chaque événements, et particulièrement aux dispositions, aux vœux et aux prières de chaque être intelligent, et que l'arrangement de tous les événements a été mis parfaitement d'accord avec toutes ces circonstances. Quand donc un homme adresse à Dieu une prière digne d'être exaucée, il ne faut pas s'imaginer que cette prière ne parvienne à la connoissance de Dieu qu'au moment où elle est formée. Il a déjà entendu cette prière depuis toute l'éternité, et si ce père miséricordieux l'a jugée digne d'être exaucée, il a arrangé exprès le monde en faveur de cette prière, ensorte que l'accomplissement fut une suite du cours naturel des événements. C'est ainsi que Dieu exauce les prières des hommes sans faire de miracle.» (pp. 43-44).

Cet extrait est constitué de deux contre-arguments, l'objection et la réfutation, portant l'un et l'autre sur l'orientation. En effet, contrairement à l'extrait des lettres d'Euler analysé précédemment, l'objection n'est pas ici un contre-exemple, mais l'affirmation que deux principes de la religion sont en contradiction l'un avec l'autre et que, par conséquent, il faut renoncer à prier. La contradiction provient de la finalité de la prière (présentée comme raison du devoir de prier) qui prétend, que Dieu n'a pas tout établi de toute éternité. La contradiction en question devient alors une raison pour rejeter le devoir de prier. L'élaboration du contre-argument s'accompagne d'opérations d'objet portant sur l'objet <prière> et

le schématisant comme un acte en rupture par rapport au cours des événements prévus et établis de toute éternité.

La réfutation d'Euler utilise le même procédé: il modifie la schématisation de l'objet <prière> en appliquant sur celui-ci des opérations d'objets: les prières font aussi partie de ce qui est prévu de toute éternité. Donc il est nécessaire de s'appliquer à ce qui est dans le cours naturel des événements. Les raisons présentées pour étayer l'objection deviennent des raisons pour accepter la conclusion à laquelle elles s'opposaient. Prétendre à une contradiction (ce que fait la réfutation), c'est donc réinterpréter les raisons invoquées, c'est-à-dire modifier la schématisation des objets de telle manière à pouvoir les intégrer dans des raisons orientées dans le sens que l'on veut. De plus, construire ou dépasser une contradiction, c'est élaborer un contre-argument sur un lien entre raisons, donc le faire porter non seulement sur l'orientation des raisons, mais également sur l'articulation de celles-ci.

Si Euler avait réfuté en disant que le principe selon lequel Dieu a tout établi de toute éternité n'est pas vrai (contre-argument portant sur la vraisemblance), ou qu'il ne s'applique pas à la prière (contre-argument portant sur la pertinence), il aurait levé la contradiction en éliminant un des termes de celle-ci pour ne conserver que l'autre. Ici, au contraire, il dépasse la contradiction en maintenant tout ce qui est évoqué, mais en l'interprétant différemment. C'est pourquoi il y a réarticulation.

5. Conclusion et ouverture

Pour terminer, je commencerai par résumer les acquis de ces quelques pages, puis j'illustrerai par un exemple comment la formalisation des divers types de contre-arguments pourrait déboucher sur une sorte de calcul sur les arguments.

Je résumerai par un tableau (p. 65) les caractéristiques des quatre types de contre-arguments analysés selon les opérations de schématisation qui opèrent parallèlement à la négation argumentative, y compris l'effet qu'elles ont sur le micro-univers

le contre-argument porte sur				
	la vraisemblance	la pertinence	la complétude	l'orientation
micro-univers argumentatif	suppression possible à partir d'une définition partagée	suppression à partir d'une définition non partagée	adjonction	non modifié
opérations de schématisation opérant parallèlement	modification de détermination par modalité prédictive négative [ou modalité négative sur prise en charge]	neutralisation de l'opération d'ancrage	opérations d'ancrage	opérations d'objet (éventuellement modification de détermination ou de prise en charge)
impact sur la conclusion	la conclusion devient non nécessaire	la conclusion devient non nécessaire	en principe : la négation de la conclusion est possible	n'importe quelle modalité de la négation de la conclusion, suivant le type d'opération de schématisation appliquée

* Pour la vraisemblance, le contre-argument admet les mêmes objets et prédicats que ceux sur lesquels se base l'argumentation en faveur de la conclusion alors que dans le cas de la pertinence, le contre-argument part d'une définition différente du micro-univers argumentatif.

argumentatif (objets et prédicats que l'argumentation met en oeuvre) et l'impact sur la conclusion contestée.

Pour montrer l'aspect calculatoire que pourrait atteindre un système argumentatif formalisé, imaginons l'échange suivant:

I_1 : $\langle A; R_1 \rangle$	R_1 est donnée comme raison en faveur de A
I_2 : $\langle \text{non } A; R_2 \rangle$	Application d'un contre-argument portant sur la complétude de $\langle A, R_1 \rangle$.

Admettons que la troisième intervention I_3 conteste la vraisemblance du contre-argument fourni en I_2 . Par définition de Nv on aura:

$Nv \langle \text{non } A; R_2 \rangle =df \langle \text{non } Néc (\text{non } A); \text{non } R_2 \rangle$

Or, nous avons posé plus haut que non Néc (non A) est identique à Poss A. Par conséquent I_3 sera:

I_3 : $\langle \text{Poss } A; \text{non } R_2 \rangle$.

En d'autres termes, lorsqu'on réfute un contre-exemple en montrant que la raison invoquée par celui-ci ne tient pas, on ne revient pas à l'assertion de la conclusion (I_1), mais on obtient l'assertion que la conclusion est possible (I_3). Cela veut dire que lorsqu'on a fourni une raison pour asserter une conclusion (I_1), n'importe quelle pseudo contre-exemple évoqué ensuite (I_2) aura pour effet de dire que la seule chose sûre présentée en I_1 est que la conclusion présentée est possible (I_3), mais qu'il n'a pas encore été montré qu'elle est nécessaire. D'un point de vue fonctionnel, évoquer l'idée d'un contre-exemple (I_2), c'est en quelque sorte demander à l'énonciateur de I_1 de montrer que la conclusion qu'il avance est nécessaire, et pas seulement possible.

D'une autre manière, cet exemple illustre le fait que dans l'argumentation la double négation, (ici réfutation d'un contre-exemple, c'est-à-dire Nv s'appliquant sur Nc), ne restaure pas l'objet antérieur, parce que les effets de chaque négation ne

s'annulent pas mutuellement. Le but de mes recherches ultérieures serait d'aller plus avant dans cette direction.

Références

- APOTHELOZ, D. & MIEVILLE, D. (à paraître). Cohérence et discours argumenté. In: M. Charolles (éd.), *The Resolution of Discourse*. Hambourg: Buske.
- BRANDT, P.-Y. (1989). *La justification par la négative dans l'argumentation enfantine*. Berne: Lang.

Corpus

- Conversations téléphoniques*. Herausgegeben von E. Schmale-Buton & G. Schmale. Bielefeld Text-corpora Romanischer Sprachen, Bd. I, Frz.I. Bielefeld, 1984.
- Euler, L. (1788). *Lettres à une princesse d'Allemagne sur différentes questions de physique et de philosophie*. Tome second. Paris: Royez.
- Entretiens recueillis dans le cadre de la thèse de 3e cycle en psychologie présentée devant l'Université de Lyon II par Alain Brossard le 27 novembre 1979. Titre de la thèse: *Etude descriptive des pauses dans la production verbale en situation d'introduction duelle*.
- Conversations enfantines recueillies dans le cadre de la thèse de doctorat en psychologie soutenue à l'Université de Genève par Pierre-Yves Brandt et publiée sous le titre mentionné ci-dessus.